



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 janvier 2010

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, M. LALLET.

Absents représentés : M. CAILLARD 3^{ème} adjoint (pouvoir à Mme HUET-CAILLARD), Mme RICHE 8^{ème} adjointe (pouvoir à M. MASSON), Melle WALUSINSKI (pouvoir à M. KIBLOFF).

Absents non représentés : M. POYAT, M. GENTY, M. DEBAT, Mme GROSCLAUDE.

Secrétaire de séance : Mme LESIEUR.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2009 sera soumis à l'approbation de l'assemblée municipale lors de sa prochaine séance.

I - Demandes de subventions 2010

Chaque année les demandes de subventions auprès du Conseil général (F D A i C) ou de l'Etat (D G E) sont réglementées par des instructions particulières qui fixent une date limite de dépôt.

C'est pourquoi, commente Monsieur le maire, que compte tenu des délais imposés la présente réunion du Conseil municipal a été convoquée pour délibérer sur les dossiers à proposer.

Il précise que les dossiers présentés ne sont que des demandes de subventions qui n'engagent la réalisation des travaux correspondants que si l'aide est accordée, en particulier pour les dossiers importants tels le projet de construction d'une salle polyvalente ou les travaux de réfection de la charpente et de la toiture de l'église.

Les opérations seront prévues en dépenses et recettes au budget primitif avec mention de la subvention escomptée, complétée d'un autofinancement et d'un emprunt. Si la subvention n'est pas obtenue et si l'autofinancement ne peut compenser cette absence de recettes, l'opération sera reportée à un exercice prochain.

Monsieur MASSON rappelle que l'année dernière la commune n'avait perçu aucune subvention de dotation globale d'équipement (DGE).

1. FDAiC (Fonds départemental d'aide aux communes)

Le Conseil général, dans sa séance du 23 novembre 2009, a arrêté la liste des projets éligibles pour 2010 au titre du FDAiC ainsi que les taux de références et les plafonds correspondants.

La date limite de transmission des demandes de subventions des communes a été fixée au 18 janvier 2010.

Monsieur le maire propose de solliciter le président du Conseil général sur les dossiers présentés dans le tableau suivant :

Opérations	Coût TTC	Subventions	Détail
Voirie 2010	140.000 €	28.750 €	25 % de 115.000 € (plafond)
Salle polyvalente – 1 ^{ère} phase	311.000 €	30.000 €	20 % de 150.000 € (plafond)
Opérations de sécurité	13.065 €	4.369 €	40 % de 10.923 €
Travaux mairie	105.000 €	26.400 €	30 % de 88.000 €

Monsieur MASSON précise la liste des travaux prévus dans le cadre de la voirie 2010, et des travaux mairie soit :

- Rue de Frazé (chaussée) = 30.808 € HT – Avenue du Général de Gaulle (trottoirs) = 29.535 € HT – Rue de l'Abreuvoir (trottoirs) = 16.190 € HT – Lotissement de la Gare (trottoirs) = 14.261 € HT – Rue du Moulin à Vent (trottoirs) = 18.544,50 € HT – Résidence de la Pépinière (trottoirs) = 7.696,50 € HT

Représentant un total hors taxes de : 117.035 euros auquel il convient d'ajouter un montant de 13.065 euros toutes taxes comprises pour des opérations de sécurité.

- Couverture mairie = 11.959 € TTC – Maçonnerie = 3.350 € TTC – Ravalement = 60.000 € TTC – Menuiseries = 5.564 € TTC – Peinture fenêtres = 19.327 € TTC – Porte d'entrée coulissante = 4.800 € TTC.

Les opérations de sécurité sont celles qui ont été évoquées lors de la dernière réunion de la commission « sécurité – espaces verts – environnement ».

Monsieur LALLET demande si des travaux sont prévus sur le château d'eau situé dans la cour de la mairie.

Monsieur MASSON lui répond que ce n'est pas une priorité et qu'étant devenu inutile, seule la démolition pourrait être envisagée, pour un coût important.

Monsieur KIBLOFF remarque que la couverture du parc multisports, reportée en 2010 lors de l'étude du FDAiC 2009, n'est pas programmée.

Monsieur MASSON lui confirme que ce n'est pas un oubli mais que ce parc n'est pas encore installé. De plus, le coût de cette couverture lui paraît élevé. A voir peut-être en parallèle avec le dossier d'aménagement de l'espace sportif près de la salle des sports et selon les besoins des utilisateurs.

Madame SARRAZIN s'interroge sur les possibilités de stationnement dans l'hypothèse de la construction d'une salle polyvalente en centre ville.

Monsieur MASSON l'informe que le dossier à l'étude en tient compte.

✓ **Les demandes de subventions au titre du FDAiC sont adoptées, opération par opération, à l'unanimité.**

2. DGE (Dotation globale d'équipement)

Le règlement départemental d'attributions des subventions au titre de la DGE 2010 a été arrêté le 11 décembre dernier.

Ont été fixées les catégories de travaux prioritaires et les fourchettes de taux applicables. Les communes ont jusqu'au 29 janvier 2010 pour présenter leurs dossiers de demandes de subventions dans le cadre défini par la commission d'élus.

Monsieur le maire propose de solliciter Monsieur le préfet sur les dossiers présentés dans le tableau suivant :

Opérations	Coût TTC	Subventions	Détail
Toiture église	228.000 €	38.000 €	20 % de 190.000 €
Salle polyvalente – 1 ^{ère} phase	311.000 €	52.000 €	20 % de 260.000 €

Monsieur KIBLOFF donne quelques précisions sur les travaux envisagés sur la toiture de l'église, en particulier la nécessité de revoir la charpente et la toiture pour colmater les fuites. Ensuite, après assainissement et séchage, des travaux pourront être programmés, dans l'église.

✓ Les demandes de subventions au titre de la DGE sont adoptées, opération par opération, à l'unanimité.

3. Fonds Départemental de Péréquation

Chaque année la commune réalise des travaux ou acquisitions qui, non subventionnés par ailleurs ou partiellement, sont éligibles au Fonds départemental de péréquation.

Afin de permettre le dépôt, auprès du Conseil général, des demandes de subventions au fur et à mesure de la réalisation des travaux ou acquisitions, il convient de prendre une délibération générale autorisant le maire à procéder ainsi, pour l'année 2010.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur MASSON rappelle que le Fonds de péréquation est alimenté par les droits de mutation qui étaient en hausse ces dernières années, permettant ainsi de porter le contingent maximum accordable aux communes à 56.000 Euros, contre 28.000 Euros auparavant.

Vu les incidences de la crise sur l'immobilier, on peut s'attendre à une révision à la baisse dès cette année.

Suite à l'interrogation de Monsieur le maire, Monsieur THEVENOT, directeur général des services, confirme ce commentaire en précisant que la dernière circulaire de la direction des finances du Conseil général fait état d'un plafond du Fonds de péréquation 2010 fixé à 33.000 Euros.

4. Région et Elus

Pour compléter le financement des opérations évoquées lors des demandes de FDAiC et DGE, Monsieur le maire propose de solliciter Monsieur le président de la Région et les Elus du département, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

◆ Région :

Opérations	Coût TTC	Subventions	Détail
Toiture église	228.000 €	38.000 €	20 % de 190.000 €
Salle polyvalente – 1 ^{ère} phase	311.000 €	52.000 €	20 % de 260.000 €

◆ Elus :

Opérations	Coût TTC	Subventions
Toiture église	228.000 €	10.000 €
Salle polyvalente – 1 ^{ère} phase	311.000 €	10.000 €
Travaux mairie	105.000 €	10.000 €

INFORMATIONS DIVERSES

✎ Monsieur le maire donne communication :

- d'un courrier de remerciements de Monsieur HACAULT Christophe, président de la section football de l'Etoile de Brou, pour la mise à disposition de la salle des sports et de ses équipements à l'occasion de son traditionnel tournoi en salle des 18, 19 et 20 décembre 2009.

- de divers remerciements reçus pour l'attribution de bons cadeaux aux broutaines et broutains âgés de plus de soixante dix ans.
- de divers vœux reçus à l'occasion de la nouvelle année.
- Il indique qu'il a procédé à la signature :
 - de toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, engageant la commune pour trente ans. Il remercie Madame la sous-préfète et Monsieur le colonel ARVISET pour leur investissement dans ce dossier, et fait part de sa satisfaction suite au renforcement des effectifs de gendarmerie qui résultera de l'implantation de cette nouvelle gendarmerie à Brou.
 - de la convention d'exploitation des marchés et foires de la ville de Brou avec la E.u.r.l. MANDON pour une durée de trois années, du 9 janvier 2010 jusqu'au 8 janvier 2013.

TOUR DE TABLE

- **Monsieur LALLET** demande si une décision a été prise concernant le local des Archers de « l'Etoile de Brou ».

Monsieur MASSON lui répond que des créneaux dans la salle des sports ont été proposés à la section en attente d'une salle sportive polyvalente sur ce plateau qui pourra les accueillir.

Madame THIRARD précise que les créneaux offerts aux archers sont cédés par la section football et la section tennis.

- **Monsieur LALLET** signale des problèmes de stationnement sur les trottoirs dans de nombreuses rues de la commune et pas uniquement le mercredi. Peut-être peut-on envisager un stationnement à cheval, trottoir-rue sur les rues des Noyers, du Docteur Rabourdin, de Courtalain, par exemple.

Monsieur MASSON propose que cette possibilité soit étudiée rue par rue car dans certains cas les trottoirs étroits et la rue utilisée par des poids-lourds rendent impropre ce type de stationnement (difficultés pour les poussettes, les fauteuils roulants et risque pour les rétroviseurs ...).

- **Monsieur le maire** conclut la présente séance en sollicitant de l'assemblée une pensée pour Monsieur Philippe SEGUIN, président de la cour des comptes, fervent républicain, décédé aujourd'hui.

Fin de séance : 22 heures 02